



Ville de

Mandeure

Convocation

En application des articles L 2121-12 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai par la présente l'honneur de vous convoquer à la séance ordinaire du Conseil Municipal de la Ville de Mandeure qui aura lieu le :

Lundi 7 JUILLET 2025 à 18h00

Salle du Conseil - Mairie

Ordre du Jour

Nomination d'un secrétaire de séance

Point 1 – Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 26 mai 2025.

Point 2 – Ressources humaines

2.1 Ouverture, fermeture et modification de postes.

2.2 Création d'un emploi non permanent pour mener à bien un projet déterminé.

Point 3 – Pays de Montbéliard Agglomération

3.1 Pays de Montbéliard Agglomération – Fixation du nombre et de la répartition des sièges du Conseil de Communauté dans le cadre d'un accord local.

3.2 Groupement de commandes permanent – Convention constitutive entre Pays de Montbéliard Agglomération, ses communes membres volontaires, les Syndicats Intercommunaux/Mixtes et autres établissements publics locaux volontaires du Pays de Montbéliard.

Point 4 – Urbanisme

4.1 Désaffectation, déclassement du domaine public et intégration au domaine privé de la commune des immeubles non bâtis cadastrés AI 491, AI 492p et AI 540p 32, rue du 17 novembre.

4.2 Vente des parcelles AI 491, AI 492p, et AI 540p 32 rue du 17 Novembre 25350 MANDEURE.

Point 5 – Décision n°2025/005 du 26 mai 2025 : Location et maintenance de photocopieurs numériques multifonctions et d'un scanner Marché n°2025-02 SHARP BUSINESS SYSTEMS France.

Point 6 – Décision n°2025/006 du 16 juin 2025 : Création d'un espace multisensoriel au sein de la Médiathèque Le Bélieu – Plan de financement.

Point 7 – Divers

Fait à Mandeure, le 30 juin 2025

Le Maire,

Jean-Pierre HOCQUET

